

NOTE TECHNIQUE n° 2010 – 02

Objet : Remise en 2010 des tableaux BLANCHIMENT annexés à l'instruction 2009-07

En application de l'instruction n° 2009-07 modifiant l'instruction n° 2000-09 relative aux informations sur le dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes, vous trouverez ci-après les précisions complémentaires quant aux modalités de télétransmission des fichiers correspondants.

Les nouveaux tableaux BLANCHIMENT annexés à l'instruction n°2009-07 sont décrits dans une taxonomie spécifique et sont dorénavant à remettre au format SURFI.

Pour l'arrêté du 31.12.2009, aucune remise au format BAFI des documents modèle QLB n'est attendue. Les informations correspondant aux données du 31 décembre 2009 devront être transmises avec **un arrêté au 30 juin 2010** dès l'ouverture du système informatique SURFI et au plus tard le 25 août 2010.

Vous noterez toutefois que pour le tableau B4 -procédures internes- les informations fournies peuvent correspondre à l'état de mise en œuvre des procédures jusqu'au 30 juin 2010.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez adresser vos questions au Service Informatique de Gestion et de Développement – SIGD à l'adresse électronique suivante : sigd.gi@banque-france.fr